

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Line Néron

<https://www.cadre21.org/membres/dfb2f9fb18c648175511a77a>

Date d'obtention : 2021-03-16 18:44:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il s'agit d'une méthode uniformisée de collecte de données, qui permet une prise en charge et une intervention rapide, et une collaboration entre les différents partenaires. Elle permet d'être efficace et rigoureux dans notre démarche et de ne rien omettre qui pourrait nuire à une éventuelle enquête. Elle permet également de rassurer les personnes impliquées, incluant leurs familles, quant au processus à venir. Elle permet de sensibiliser les jeunes à cette problématique plutôt que de les judiciaireiser. Elle favorise la protection de la victime. En agissant rapidement, nous pouvons limiter les «dégâts» et protéger sa vie privée.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Une intervention plus solide, car dirigée. Elle me permettra d'éviter des fautes de bonne foi. D'avoir une approche sécurisante et bienveillante à l'égard de toutes les personnes impliquées. La collecte de données me permettra également de mieux orienter mes interventions post-événement, sans avoir à demander à la personne impliquée de me raconter (à nouveau) son histoire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Surtout de ne pas consulter les images et saisir les appareils. S'en tenir aux faits, tels que décrits dans le questionnaire, afin de ne pas induire des réponses et risquer de compromettre une éventuelle enquête.